

Pourquoi mon entreprise ?

Parce qu'elle est mal protégée et que par définition un délinquant cherche à faire un maximum de gain en prenant un minimum de risque.

Comment s'en préserver ?

- En évaluant précisément les risques auxquels s'expose la société ; les éléments de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte à mettre en œuvre ;
- En faisant preuve quotidiennement de vigilance et de bon sens ;
- En signalant aux forces de l'ordre tout comportement suspect en composant le **17** ;
- En coopérant avec les forces de l'ordre lors de la commission d'un méfait (préservation des traces et indices).

Vous n'êtes pas seuls :

Les référents sûreté de la police et de la gendarmerie peuvent vous aider et vous conseiller dans votre diagnostic de sécurité.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance



SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE
COMMISSARIATS de POLICE de CHALON-SUR-SAÔNE
et de MONTCEAU-LES-MINES
COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE CHALON SUR SAÔNE

Comment protéger son entreprise des cambriolages



le 17

**Ne modifiez rien
dans votre société avant l'arrivée
des forces de l'ordre**

Protégez les abords extérieurs de votre entreprise :

- En installant un portail et une clôture difficilement franchissable ;
- En complétant le dispositif par la mise en place de bavolets, le creusement d'un fossé, la pose de rails ou de plots ;
- En fixant un éclairage extérieur hors de portée des malfaiteurs ;
- En veillant à ce que la végétation environnante ne facilite pas l'escalade d'une façade et ne permette pas la dissimulation de cambrioleurs ;
- En positionnant des obstacles le long des parois vitrées, le cas échéant.

Protégez physiquement votre entreprise :

- Et notamment, les portes par du blindage et des serrures multipoints ainsi que les fenêtres par du barreaudage ;
- En installant un rideau métallique à lames perforées, ne pouvant être ni accroché, ni dégondé et équipé d'une serrure résistante ;
- En employant des matériaux performants pouvant être supportés par des structures solides (attention aux cloisons et encadrements de mauvaise qualité).

Protégez électroniquement votre entreprise :

- En privilégiant, en complément de l'alarme volumétrique, la pose d'une détection sensible au(x) choc(s) et aux ouvertures sur tous les ouvrants ;
- En couplant votre dispositif de détection d'intrusion à l'éclairage de votre société de manière à surprendre et à gêner les intrus ;
- En équipant vos bureaux de caméras, dont l'exploitation vidéo facilitera le travail d'investigation des forces de l'ordre.

Protégez les espaces intérieurs de votre entreprise :

- En réglementant, via des badges, les accès aux zones sensibles (réseau informatique, coffre, bureau d'études, réserves, etc.) ;
- En contrôlant les flux financiers et de documents sensibles.